

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16543**

Intitulé

MASTER : MASTER Éducation et santé publique spécialité Éducation à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1	Président de l'Université d'Auvergne, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités, ministère chargé de l'enseignement supérieur

Cette certification fait l'objet d'une co-habilitation : chaque certificateur est en mesure de la délivrer en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333 Enseignement, formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé du master « Education et santé publique » spécialité 1 « Education à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes » peut prétendre à une variété d'emplois dans les services de l'Etat, des collectivités ou du secteur associatif en prévention dont les activités mises en oeuvre sont les suivantes :

- préparer, planifier, réaliser et évaluer une action ou une politique d'éducation à la santé, en particulier pour les jeunes (moins de 25 ans) et avec les aspects spécifiques du milieu scolaire et hors scolaire ou du milieu universitaire
- prendre en compte des éléments éthiques et théoriques de l'éducation à la santé et de santé publique
- mettre en oeuvre des activités de formation d'adultes dans la perspective d'une mise en oeuvre d'actions ou de management de structure autour des questions de promotion de la santé.

Les compétences développées dans le cadre de ce master sont en accord avec les pistes proposées lors de la conférence de Galway définissant les compétences des professionnels de promotion de la santé. Il s'agit avant tout de compétences en planification, évaluation, conduite de projets de promotion de la santé en développant des approches pluri et transdisciplinaires, en permettant aux personnes et aux populations de participer aux décisions concernant leur santé tout en étant attentifs aux inégalités sociales de santé.

• Compétences scientifiques professionnelles

- Agir dans un cadre professionnel pluridisciplinaire où les activités sont fondées scientifiquement
- Conduire son activité dans le respect des principes éthiques, notamment autour des grands enjeux de santé publique
- Prendre en compte l'apprentissage des stratégies d'évaluation (évaluation de pertinence des résultats et des processus, évaluation médico-économique et évaluation de la qualité) ainsi que des connaissances épidémiologiques et biostatistiques nécessaires à ces évaluations
- Maîtriser les politiques en santé publique et d'éducation à la santé, notamment quant à l'insertion d'un programme de promotion d'éducation à la santé dans différents programmes nationaux et régionaux de santé publique
- Rechercher des subventions et de prendre en compte les différentes conduites réglementaires et administratives
- Maîtriser les techniques pédagogiques en éducation appliquées à l'éducation à la santé et à la promotion de la santé en s'appuyant sur les sciences de l'éducation.

• Compétences transversales

- o Compétences organisationnelles
- Développer et suivre un programme de promotion de la santé en direction des enfants, adolescents et jeunes adultes
- o Compétences relationnelles
- Travailler en équipe pluridisciplinaire
- Mettre en oeuvre quelques grands principes de management de structures.

• Compétences scientifiques générales

- Respecter l'éthique scientifique
- Connaître, respecter et mettre en oeuvre les réglementations en vigueur
- Résoudre des problèmes demandant des capacités d'abstraction
- Adopter une approche interdisciplinaire
- Concevoir et mettre en oeuvre une démarche scientifique de résolution de situations problématiques : utiliser les instruments et les techniques de mesure les plus courants ; identifier les sources d'erreur ; analyser des données scientifiques ; valider un modèle théorique par comparaison de ses prévisions avec les données empiriques recueillies ; apprécier les limites de validité d'un modèle
- Maîtriser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données
- Maîtriser des outils bureautiques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs en lien avec l'éducation et/ou la santé

Le Master est une formation professionnelle qualifiante qui vise à former des experts en éducation et promotion de la santé afin d'occuper des postes de :

Formateurs, Conseillers pédagogiques

Conseillers techniques auprès des IA et des Recteurs

Postes de coordonnateurs en éducation prioritaire

Chargés de mission santé et prévention des collectivités territoriales

Responsables et cadres dans le milieu associatif, mutualiste

Cadres dans les institutions développant des stratégies de prévention pour les administrations d'Etat ou les collectivités territoriales

Et tout poste laissant une large place aux missions de mise en oeuvre de projets de promotion de la santé dans une dynamique partenariale en direction des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1205 : Information sociale

J1505 : Soins infirmiers spécialisés en prévention

K2106 : Enseignement des écoles

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K2107 : Enseignement général du second degré

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1

UE 1 : Introduction à la santé publique (10 ECTS)

UE 2 : Initiation aux sciences de l'éducation et de la formation (5 ECTS)

UE 3 : Etat de santé et organisation (5 ECTS)

UE 4 : Outils et méthodes en statistiques et épidémiologie (10 ECTS)

Semestre 2

UE 5 : Risque, santé et environnement (5 ECTS)

UE 6 : Initiation à la recherche clinique (5 ECTS)

UE 7 : Promotion de la santé (5 ECTS)

UE 8 : Méthodes d'évaluation (10 ECTS)

UE 9 : Stage (200h) (5 ECTS)

Semestre 3

UE 1 : Education et promotion de la santé (10 ECTS)

UE 2 : Politiques d'éducation à la santé, éducation thérapeutique et de promotion de santé (5 ECTS)

UE 3 : Méthodes d'évaluation en éducation à la santé, introduction à l'éducation thérapeutique, évaluation en ETP et promotion de la santé (5 ECTS)

UE 4 : La formation des acteurs de l'éducation à la santé (5 ECTS)

UE 5 : Ethique et éducation à la santé (5 ECTS)

Semestre 4

UE selon parcours choisi (15 ECTS)

Stage professionnel (5 ECTS)

Mémoire professionnel (10 ECTS)

Principes généraux retenus pour l'évaluation :

Le contrôle des connaissances est organisé en M1 comme en M2, selon les phases suivantes :

- une 1ère session à l'issue du 1er semestre avec délibération du jury ;
- une 1ère session à l'issue du 2ème semestre avec délibération du jury ;
- une 2ème session pour les 2 semestres en fin d'année universitaire, avec délibération du jury.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements

En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Accès par la commission VAP ou par le jury de VAE (Décret du 19 août 2013)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Etablissements co-habilités : <ul style="list-style-type: none"> • Université Blaise Pascal • EHESP • Université Lyon I 	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 mars 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-clermont1.fr/insertion-professionnelle-des-etudiants.html>

Autres sources d'information :

Site web de l'Université d'Auvergne :

<http://u-clermont1.fr/offre-de-formation.html>

Site web de la faculté de Médecine :

<http://medecine.u-clermont1.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université d'Auvergne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Auvergne, Faculté de Médecine, Clermont-Ferrand

Historique de la certification :

Depuis sa création en 2004, vingt à vingt-cinq étudiants en moyenne s'inscrivent chaque année. La grande majorité des étudiants sont des professionnels. La proportion est actuellement de la moitié des étudiants inscrits en formation initiale (filières santé publique, nutrition) et l'autre moitié en formation continue (enseignants du premier et second degré, formateurs de l'enseignement supérieur, infirmières scolaires,...). Pour les personnes inscrites en formation continue, la formation reçue a permis un élargissement de leur champ d'action. La quasi-totalité des étudiants a pu assumer de nouvelles missions dans leur activité professionnelle. Plus de la moitié des étudiants ont eu accès à de nouvelles fonctions suite au Master (fonctions reconnues institutionnellement). Enfin pour d'autres, la formation a plus particulièrement permis de développer des partenariats, d'acquérir une plus grande légitimité au sein de leur communauté professionnelle. Pour les personnes inscrites en formation initiale, est observé un accès à des postes de chargé de mission dans des collectivités, des associations de prévention santé ou des organismes d'Etat (INPES par exemple). Le Master a également ouvert un accès à des études doctorales pour plusieurs étudiants. Plus largement de nombreux étudiants ont publié des articles et/ou communiqué les résultats de leurs recherches de Master dans des revues professionnelles ou scientifiques.